

LES PLAFONDS DE RESSOURCES LOCATIFS

AU 1^{er} JANVIER 2022

EN ATTENTE D'ACTUALISATION POUR 2023



Pour un logement éligible au dispositif Besson-neuf ou Besson-ancien, le candidat locataire doit justifier de ressources égales ou inférieures aux plafonds réglementés ci-dessous qui varient en fonction de la composition familiale et du secteur géographique.

BESSON (neuf et ancien)

Catégories de ménage	Zone A (en €)		Zone B (en €)		Zone C (en €)	
	Plafond	Supplémentaire	Plafond	Supplémentaire	Plafond	Supplémentaire
1 personne seule	49 836	4 614	38 516	3 566	33 703	3 121
2 personnes sans personne à charge	74 481	6 896	51 434	4 762	45 300	4 194
3 personnes ou 1 personne seule + 1 à charge	89 530	8 290	61 851	5 727	54 232	5 021
4 personnes ou 1 personne seule + 2 à charge	107 242	9 930	74 665	6 913	65 634	6 077
5 personnes ou 1 personne seule + 3 à charge	126 957	11 755	87 833	8 133	77 031	7 133
6 personnes ou 1 personne seule + 4 à charge	142 858	13 228	98 986	9 165	86 893	8 046
Par personne supplémentaire	+ 15 924	+ 1 474	+ 11 039	+ 1 022	+ 9 870	+ 914

Ressources prises en compte

Plafonds de ressources annuels (montants indiqués en gras) : à comparer au revenu fiscal de référence N-2 du ménage. **En 2023**, prendre en compte le(s) revenu(s) fiscal(aux) de référence du ménage figurant sur **le ou les avis d'impôt établi(s) en 2022 sur les revenus de l'année 2021**.

Autres montants (en 2^{ème} colonne de chaque zone géographique) : estimation des ressources mensuelles par catégorie de ménage calculée sur la base du revenu fiscal de référence N-2 avant un abattement fiscal de 10%. Ce montant vous est donné à titre indicatif, le plafond annuel libellé en gras en 1^{ère} colonne constituant le seul élément de référence réglementaire.

Zones géographiques

Zone A : l'agglomération parisienne, la Côte d'Azur, la partie française de l'agglomération genevoise, les agglomérations des villes de Lille, Lyon, Marseille et Montpellier.

Zone B : les autres agglomérations de plus de 50 000 habitants et les départements d'outre-mer.

Zone C : le reste du territoire.

Pour connaître la zone géographique,
un outil de recherche est à votre disposition sur actionlogement.fr